



Assemblée générale

Distr. générale
27 novembre 2020
Français
Original : anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante et onzième session

Compte rendu analytique de la 735^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 9 octobre 2020, à 10 heures

Président(e): M. Pecsteen de Buytswerve(Belgique)

Puis : M^{me} Farani Azevêdo.....(Brésil)

Sommaire

Réunions du Comité permanent en 2021

Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session du Comité exécutif

Élection du Bureau

Adoption du rapport de la soixante et onzième session du Comité exécutif

Clôture de la session

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Réunions du Comité permanent en 2021

Examen de l'ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session du Comité exécutif

1. **M^{me} Keah** (Rapporteuse) dit qu'elle souhaite appeler l'attention des délégations sur les projets de décision 2 à 7. La décision 2, qui porte sur la révision 11 du Règlement de gestion par le Haut-Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires, approuve une étude des conséquences des modifications proposées sur la structure du budget et sur la capacité du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à s'acquitter de son mandat, laquelle doit être présentée au Comité exécutif en 2025 au plus tard.

2. La décision 3, relative au programme de travail du Comité permanent en 2021, confirme le cadre habituel dudit programme, tel qu'il a été établi dans la décision de 2004 sur les méthodes de travail. En outre, elle autorise le Comité à ajouter ou à supprimer des points selon que de besoin et elle invite les États membres à se réunir en décembre 2020 pour établir un plan détaillé.

3. Les trois décisions suivantes se rapportent à la procédure. La décision 4 concerne la participation des observateurs aux réunions du Comité permanent et la décision 5 est l'adoption de l'ordre du jour provisoire ordinaire pour la soixante-douzième session du Comité exécutif. La décision 6 porte quant à elle sur la participation des organisations intergouvernementales aux réunions privées du Comité exécutif.

4. **Le Président** dit que le Guatemala, le Honduras, l'Iraq, le Malawi, le Panama et l'Ukraine ont demandé officiellement à participer aux réunions du Comité permanent en tant qu'observateurs. Il suggère que les noms de ces États soient ajoutés au texte convenu pour le projet de décision 4.

5. *Il en est ainsi décidé.*

6. **M^{me} Keah** (Rapporteuse) dit qu'elle retient plusieurs points du travail qu'elle a accompli dans le cadre du processus mené par le Comité exécutif pour négocier des conclusions : les personnes relevant de la compétence du HCR sont la raison d'être de ce processus, qui a pour but de fournir des orientations générales sur la protection internationale et les solutions ; le très vieil adage selon lequel « quand on veut, on peut » s'est confirmé lorsque le confinement a bousculé les plans relatifs aux consultations sur le plan de travail pluriannuel, lesquelles ont dû être menées à distance ; le processus de 2020 a confirmé l'importance du système international fondé sur des règles ; enfin, son achèvement fructueux, malgré les difficultés liées à la pandémie, est une immense victoire pour le multilatéralisme.

7. La décision 7, relative au plan de travail pluriannuel 2021-2022 pour les conclusions du Comité exécutif, montre à nouveau le rôle important que joue le Comité dans la recherche d'un consensus sur les questions, les orientations et les stratégies concernant la protection internationale et les solutions durables. Dans le cadre de cette décision, il a été convenu d'étudier les thèmes suivants en vue de négocier les conclusions du Comité exécutif : la protection internationale et les solutions durables dans le contexte d'une situation d'urgence sanitaire publique ; la santé mentale et l'accompagnement psychosocial.

8. **Le Président** croit comprendre que le Comité exécutif souhaite adopter les projets de décisions.

9. *Il en est ainsi décidé.*

Élection du Bureau

10. **M^{me} Mendoza Agudelo** (Colombie) propose d'élire M^{me} Farani Azevêdo (Brésil) au poste de présidente du Comité exécutif.

11. **M. Macieira** (Portugal) appuie cette proposition.

12. *M^{me} Farani Azevêdo (Brésil) est élue Présidente du Comité exécutif par acclamation.*

13. **M. Mehboob Sultan** (Pakistan) propose d'élire M. Baddoura (Liban) au poste de premier vice-président du Comité exécutif.
14. **M^{me} Moussa** (Égypte) appuie cette proposition.
15. *M. Baddoura (Liban) est élu Premier Vice-Président du Comité exécutif par acclamation.*
16. **M. Chemakh** (Algérie) propose d'élire M^{me} Ahmed Hassan (Djibouti) au poste de second vice-président du Comité exécutif.
17. **M^{me} Farani Azevêdo** (Brésil) appuie cette proposition.
18. *M^{me} Ahmed Hassan (Djibouti) est élue Seconde Vice-Présidente du Comité exécutif par acclamation.*
19. **M. Andersen** (Norvège) propose d'élire M. Schotten (Allemagne) au poste de rapporteur.
20. **M^{me} Keah** (Kenya) appuie cette proposition.
21. *M. Schotten (Allemagne) est élu Rapporteur par acclamation.*
22. **M^{me} Farani Azevêdo** (Brésil) dit que les membres du personnel du Haut-Commissariat ont contribué à l'exécution du mandat de l'organisation durant toute la période de la pandémie, à un coût parfois très élevé pour eux-mêmes. Les personnes qui relèvent de la compétence du HCR ne peuvent pas être entre de meilleures mains.
23. En tant que Présidente nouvellement élue, elle tient à assurer les membres du Comité exécutif de sa volonté de faciliter des échanges de vues constructifs. Ces échanges devront tenir compte du fait qu'une pandémie de pauvreté émerge de la crise de santé publique actuelle, comme le Haut-Commissaire l'a fait observer.

Adoption du rapport de la soixante et onzième session du Comité exécutif

(document sans cote, distribué dans la salle de conférence)

24. **M^{me} Keah** (Rapporteuse), présentant le projet de rapport de la soixante et onzième session, dit que les sections I et II de ce document donnent une vue d'ensemble des travaux de la session. Un paragraphe de la section I sera modifié pour rendre compte de l'élection des nouveaux membres du Bureau du Comité exécutif.
25. Les sept décisions qui ont été prises au cours de la session se trouvent dans la section III. Enfin, l'annexe au projet contient la synthèse du débat général établie par le Président. Une fois que le rapport aura été adopté, il sera soumis à la Troisième Commission de l'Assemblée générale pour examen.
26. **Le Président** demande si des participants à la séance ont des observations à faire sur le texte du projet de rapport.
27. **M. Baghaei Hamaneh** (République islamique d'Iran) souhaite savoir de quelles mesures on parle dans la partie de la synthèse du débat général établie par le Président où il est dit que des préoccupations ont été exprimées au sujet de mesures prises par certains États qui ont entravé les efforts d'aide humanitaire de certains pays hôtes.
28. **Le Président** dit que la synthèse, dont il porte seul la responsabilité, rend compte de questions générales qui ont été soulevées au cours du débat général. La partie visée mentionne en termes généraux des préoccupations qui ont été exprimées. Il n'est pas nécessaire de fournir davantage de détails. Quoi qu'il en soit, toutes les déclarations faites au cours du débat général seront mises en ligne *in extenso*.
29. **M. Baghaei Hamaneh** (République islamique d'Iran) dit que le sens de la partie de texte en question devrait être clair. Sa délégation acceptera volontiers de suggérer une formule qui permette d'éviter toute ambiguïté dans le rapport.
30. **Le Président** dit qu'il a donné lecture de la synthèse deux jours plus tôt et que ce document n'est pas un texte négocié et ne peut donc pas être modifié.

31. **M. Baghaei Hamaneh** (République islamique d'Iran) dit que les délégations sont en droit d'attendre que la synthèse rende compte de leurs principales préoccupations. Il semble cependant qu'il y ait une certaine réticence à aborder la question que la délégation iranienne et d'autres délégations ont soulevée, à savoir les problèmes que posent les sanctions unilatérales et les embargos économiques pour les pays qui accueillent des populations de réfugiés et pour les opérations humanitaires menées dans ces pays. Il convient de dire clairement que cette question est importante.

32. **M. Damiani Pellegrini** (République bolivarienne du Venezuela) dit que, tout comme la délégation iranienne, sa délégation s'étonne que la synthèse du débat général établie par le Président ne mentionne pas la question des mesures de contrainte unilatérales soulevée par plusieurs délégations. Cette omission doit être corrigée.

33. **M^{me} Hansen** (Secrétaire du Comité exécutif) dit que la synthèse faite par le Président est une annexe au rapport et qu'elle ne représente qu'une partie du compte rendu officiel des séances tenues pendant la session. Les séances feront également l'objet de comptes rendus analytiques et, comme cela a été dit, les déclarations des délégations seront mises en ligne. Les délégations sont simplement invitées à approuver par consensus un rapport établi selon la procédure.

34. **Le Président** dit espérer que cette explication suffira en vue de l'adoption du rapport.

35. **M. Baghaei Hamaneh** (République islamique d'Iran) dit qu'il a du mal à comprendre en quoi l'explication répond à la demande de sa délégation. Celle-ci, qui représente un pays confronté à l'une des situations de réfugiés les plus prolongées dans le monde, a exprimé une grande préoccupation qui doit être mentionnée dans la synthèse du Président tout aussi clairement que les préoccupations exprimées par d'autres délégations.

36. **Le Président** propose de retirer l'annexe au rapport et d'adopter ledit rapport sans celle-ci.

37. **M. Baghaei Hamaneh** (République islamique d'Iran) dit que, si aucune autre solution ne peut être trouvée, sa délégation appuiera la proposition du Président, à savoir que le Comité exécutif adopte le rapport de la soixante et onzième session sans l'annexe. Il souhaite toutefois souligner que les sanctions représentent une grave injustice dont le HCR ne doit pas être complice. La veille encore, de nouvelles sanctions ont été prises à l'encontre de la République islamique d'Iran. Il est important de garder à l'esprit que les sanctions ne sont pas de simples gestes vides de sens, mais des mesures qui entraînent la mort. La crise des réfugiés dans la République bolivarienne du Venezuela, par exemple, est clairement liée aux mesures de contrainte imposées unilatéralement à ce pays par les États-Unis d'Amérique.

38. **Le Président**, s'exprimant par l'intermédiaire de M^{me} Hansen (Secrétaire du Comité exécutif), en raison de problèmes techniques, croit comprendre que le Comité exécutif souhaite adopter le rapport de sa soixante et onzième session sans l'annexe.

39. *Le rapport de la soixante et onzième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire est adopté tel que modifié.*

Clôture de la session

40. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), s'exprimant par liaison vidéo, souhaite remercier le Président sortant, M. Pecsteen de Buytswerve, la nouvelle Présidente, M^{me} Farani Azevêdo du Brésil, le Premier Vice-Président, M. Baddoura du Liban, la Seconde Vice-Présidente, M^{me} Ahmed Hassan de Djibouti, le nouveau Rapporteur, M. Schotten de l'Allemagne, et la Secrétaire, M^{me} Hansen. Il souhaite également rendre hommage au personnel du HCR et aux collègues humanitaires qui sont décédés de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

41. Le 4 octobre 2020, soit la veille de la première séance de la présente session, un acte d'une grande violence a eu lieu au Burkina Faso. Un groupe armé a attaqué un convoi transportant 46 personnes déplacées, tuant 25 hommes et laissant une autre personne pour morte. Pendant que le Comité exécutif était en session, des personnes ont été tuées, des enfants ont été déplacés et des droits humains fondamentaux ont été bafoués dans le monde entier.

42. Le Comité exécutif a été informé des effets de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale des personnes déplacées et l'éducation des enfants réfugiés. Il a entendu dire que les conséquences économiques de la pandémie s'aggravaient et que l'insécurité alimentaire progressait et touchait les personnes déplacées. À cet égard, il est à espérer que la décision du Comité Nobel norvégien d'attribuer le prix Nobel de la paix au Programme alimentaire mondial attirera davantage l'attention et les ressources sur la sécurité alimentaire.

43. Ayant noté qu'un grand nombre de délégations ont évoqué les ravages de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les filles, le Haut-Commissaire dit qu'il est nécessaire d'agir très rapidement pour protéger celles-ci et veiller à ce qu'elles puissent exercer tous leurs droits. Il est également primordial de répondre à l'appel lancé par le Premier Ministre des Fidji en faveur d'une action urgente de lutte dans le cadre de la crise climatique.

44. Il est encourageant de constater que beaucoup de délégations ont apprécié le pacte mondial sur les réfugiés et les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés. Un grand nombre d'États ont tenu leurs promesses ou sont en train de le faire. Il a souvent été question de la proposition de la Commission européenne concernant un nouveau pacte sur la migration et l'asile, que les États membres de l'Union européenne sont encouragés à appliquer dans le but de mieux partager les responsabilités au sein de l'Union et en dehors de celle-ci.

45. Beaucoup de pays ont continué à donner accès à l'asile tout en protégeant leurs populations contre la propagation de la COVID-19. Un certain nombre de délégations ont parlé de l'utilité de la technologie dans ce contexte et de l'importance de permettre aux réfugiés et aux déplacés de bénéficier des mesures sanitaires prises pour lutter contre la pandémie.

46. Un grand nombre de pays d'accueil ont demandé à juste titre un accroissement des ressources humanitaires. Les donateurs ont été invités à continuer d'apporter leur soutien, non seulement pour le reste de l'année 2020, mais aussi en 2021 et au-delà. Des soutiens financiers sans précédent ont été apportés par les acteurs du développement et les institutions financières internationales telles que le Groupe de la Banque mondiale, dont les programmes de soutien dans le cadre de la COVID-19 bénéficient à 111 pays. Il est réconfortant de noter le nombre de pays qui ont annoncé des plans visant à recourir davantage à la réinstallation et aux solutions complémentaires, lesquelles sont vitales pour les réfugiés. Ces initiatives ne doivent cependant pas être considérées comme un substitut à l'obligation juridique internationale qu'ont les États de garantir le droit de demander l'asile sur leur territoire.

47. Le HCR s'oppose fermement aux demandes d'externalisation des procédures d'asile, car celle-ci serait contraire à la loi et n'offrirait aucune solution concrète aux problèmes qui poussent les gens à fuir leur pays. Les États sont invités à se concentrer davantage sur la prévention et le règlement des conflits que sur la gestion des déplacements.

48. Comme plusieurs délégations l'ont souligné, beaucoup de réfugiés préfèrent être rapatriés. Néanmoins, les décisions de retour au pays doivent être volontaires et ne devraient être mises à exécution que lorsque la situation dans le pays d'origine rend le rapatriement possible à long terme. Plusieurs délégations ont mentionné le rapatriement volontaire dans le cadre d'un accord tripartite appuyé par le HCR. Dans un tel contexte, le HCR ne doit pas être considéré comme le garant inflexible de principes absolus, déterminé à bloquer le rapatriement, mais comme un partenaire dans la recherche des solutions les plus justes, les plus durables et les plus efficaces. Les États sont instamment invités à dépolitiser la question des réfugiés et des déplacements forcés. Les réfugiés sont déjà les victimes des échecs politiques et ne doivent pas être utilisés par les États pour régler leurs comptes entre eux.

49. En coordination avec ses partenaires, le HCR continuera à mener les efforts visant à protéger les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et se concertera avec le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes pour trouver des moyens de leur venir en aide. Le HCR s'efforcera en outre d'appuyer les efforts que font les États pour mettre fin à l'apatridie, conformément aux objectifs de la campagne mondiale pour l'élimination de l'apatridie en l'espace de dix ans.

50. *M^{me} Farani Azevêdo (Brésil) prend la présidence.*

51. Après un échange de félicitations et de remerciements, la Présidente déclare close la soixante et onzième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La séance est levée à 11 h 35.